



# FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Association fondée en 1978 sous l'appellation Fédération Française de la Moyenne Montagne

Siège national : 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

Site : [www.ffmm.net](http://www.ffmm.net) Courriel : [secretariat@ffmm.net](mailto:secretariat@ffmm.net)

Fédération de protection de l'environnement. Association sportive agréée (art. L. 121-4 du Code du sport)  
Siret 32158105000044 APE 9499Z Organisme de formation enregistré sous le n° 82690104869  
Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM069110026

## Établissements Recommandés

### Information des adhérents

Pour garantir la pérennité de son organisation (*toujours bénévole !*), notre Fédération a engagé une démarche de "recommandation" d'établissements à laquelle la Fédération souhaite vous associer. Vous pourrez ainsi témoigner à des établissements votre reconnaissance en les recommandant.

#### Les objectifs de la démarche :

- a. Pour les adhérents qui recommandent un établissement :
  - Remercier cet établissement pour l'accueil reçu.
  - Avoir le plaisir de faire connaître cet établissement au plus grand nombre.
  - Être les ambassadeurs de leur Fédération.
- b. Pour la Fédération :
  - Faire connaître son existence au grand public.
  - Échanger un maximum de liens entre sites Internet.

#### Quels établissements ?

Tous les établissements sont concernés, associatifs ou commerciaux (gîte, hôtel, restaurant, refuge, magasin de sport, camping, chambre d'hôte, café rural, épicerie de montagne, centre de loisirs, centre de vacances, etc.), partout en France et à l'étranger, en montagne, en campagne, en ville, etc.

#### Quels critères ?

Les critères principaux sont la qualité de l'accueil et des services, un bon rapport qualité/prix, etc. Ces critères sont suggestifs et laissés à votre appréciation.

#### Pas de contrainte pour les établissements :

Pas d'obligation d'afficher l'autocollant, pas d'argent demandé, pas d'avantages nécessaires. Une proposition d'échange de "liens" entre sites sera faite aux établissements qui ont un site Internet.

#### Le "mode d'emploi" : Deux possibilités :

1. La Fédération remet à ses adhérents (clubs affiliés et leurs membres, adhérents UFAM et UNAPMR, titulaires de la Carte Montagne "hors clubs") :
  - des autocollants ;
  - des courriers contenant une fiche que l'établissement concerné doit envoyer à la Fédération pour se faire référencer sur le site FFMM.
2. La recommandation d'établissements peut également s'effectuer à partir du site de la FFMM :
  - Soit en imprimant une fiche de demande de recommandation à adresser à la Fédération.
  - Soit en remplissant en ligne le formulaire de demande de recommandation.

Ensuite la Fédération adresse aux établissements proposés :

- un courrier explicatif contenant une fiche de référencement à retourner à la Fédération ;
- un autocollant à apposer en vitrine.

Toujours à votre disposition, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Bernard PERRIN  
Délégué au développement